



**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

En exercice : 11

Présent(s) : 9

Absent(s) représenté(s) : 2

Absent(s) non représenté(s) : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Votants : 11

Date de convocation : 15 Février 2023

Centre Communal d'Action Sociale

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
(Ordonnance n° 2021-1310 et article L.2121-25 du CGCT)**

Conseil d'administration du 23 Février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois Février, le Conseil d'Administration s'est réuni à dix-huit heures trente au Centre de Loisirs, sous la présidence de Monsieur Didier GEORGES, Vice-Président.

Présents : Mesdames et Messieurs Didier GEORGES, Vincent BRIEND, Anne Marie FERREIRINHO, Maryline HOAREAU, Josiane BREUILLE, Gérard DUMAND, Nathalie NERON, Annick PHILIZOT et Agnès SZWIEC.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Madame et Monsieur, Franck BRETEAU et Nathalie IMBERT

Absent(s) non représenté(s) : Néant

Ne prennent pas part au vote : 0

Secrétaire de séance : Madame Maryline HOAREAU

Rapporteur : Le Président

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 Octobre 2022 :

Approuvé à l'unanimité

Décision du Président agissant par délégation du Conseil Municipal :

DEC 03 2022 : Liste des Marchés Publics (MAPA) 2022

Délibérations du Conseil d'Administration

Didier GEORGES Vice-Président du CCAS :

DEL 01 2023 : Report du résultat d'exercice 2022 au budget Primitif 2023

DEL 02 2023 : Débat d'Orientation Budgétaire 2023

DEL 04 2023 : Convention de mise à disposition par la ville

DEL 05 2023 : Convention HABIT BUS avec l'Entraide Berruyère



Le Président du C.C.A.S.

Franck BRETEAU

Mise en ligne sur le site internet de la ville :
<https://www.villedetrouy.fr>

le 6/03/2023



**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

**Centre Communal d'Action Sociale
de la Ville de Trouy**

Présent(s) : 9 / 11

Absent(s) représenté(s) : 2

Absent(s) non représenté(s) : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Votants : 11

Date de convocation : 15 Février 2023

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Administration

Séance du 23 Février 2023

Délibération N° DEL 01 - 2023

Report du résultat d'exercice 2022 au Budget Primitif 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois Février, le Conseil d'Administration s'est réuni à dix-huit heures trente au Centre de Loisirs, sous la présidence de Monsieur Didier GEORGES, Vice-Président.

Présents : Mesdames et Messieurs Didier GEORGES, Vincent BRIEND, Anne Marie FERREIRINHO, Maryline HOAREAU, Josiane BREUILLE, Gérard DUMAND, Nathalie NERON, Annick PHILIZOT et Agnès SZWIEC.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Madame et Monsieur, Franck BRETEAU et Nathalie IMBERT

Absent(s) non représenté(s) : Néant

Ne prennent pas part au vote : 0

Secrétaire de séance : Madame Maryline HOAREAU

Rapporteur : Le Président

Considérant qu'en M14 le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation :

- soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement ;
- soit par anticipation lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif sont adoptés postérieurement ;

Considérant que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement,

Le Vice-Président, Didier GEORGES, propose aux membres du Conseil d'Administration le report du résultat de l'exercice 2022, soit **8 674.09 Euros**, sur la section fonctionnement de l'exercice 2023.

Après délibération, les membres du conseil approuvent à l'unanimité cette proposition.

La secrétaire,



Le Président,

Franck BRETEAU



Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville : <https://www.villedetrouy.fr> le 06/03/2023



DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

Centre Communal d'Action Sociale
de la Ville de Trouy

Présent(s) : 9 / 11

Absent(s) représenté(s) : 2

Absent(s) non représenté(s) : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Votants : 11

Date de convocation : 15 Février 2023

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Administration

Séance du 23 Février 2023

Délibération N° DEL 02 - 2023

Débat d'Orientation Budgétaire 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois Février, le Conseil d'Administration s'est réuni à dix-huit heures trente au Centre de Loisirs, sous la présidence de Monsieur Didier GEORGES, Vice-Président.

Présents : Mesdames et Messieurs Didier GEORGES, Vincent BRIEND, Anne Marie FERREIRINHO, Maryline HOAREAU, Josiane BREUILLE, Gérard DUMAND, Nathalie NERON, Annick PHILIZOT et Agnès SZWIEC.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Madame et Monsieur, Franck BRETEAU et Nathalie IMBERT

Absent(s) non représenté(s) : Néant

Ne prennent pas part au vote : 0

Secrétaire de séance : Madame Maryline HOAREAU

Rapporteur : Le Président

Vu l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

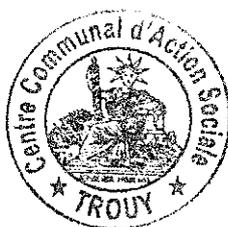
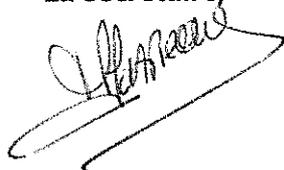
Considérant que l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « dans les communes de 3500 habitants et plus un débat a lieu sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci »

Considérant l'article 9 du Règlement Intérieur du C.C.A.S. concernant les modalités de ce débat,

Vu le rapport présenté aux membres du Conseil d'Administration par le Vice-Président, M. Didier GEORGES ;

Le Conseil d'Administration a débattu sur les orientations budgétaires pour l'année 2023.

La secrétaire



Le Président,

Franck BRETEAU



Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville : <https://www.villedetrouy.fr> le 23/02/2023



DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

Centre Communal d'Action Sociale
de la Ville de Trouy

Présent(s) : 9/11

Absent(s) représenté(s) : 2

Absent(s) non représenté(s) : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Votants : 11

Date de convocation : 15 Février 2023

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Administration

Séance du 23 Février 2023

Décision du Maire, Président du C.C.A.S, agissant par délégation du Conseil municipal en vertu de la délibération N° DEL88_2022 du 28 juin 2022 (article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Décision N° DEC 03-2023

Liste des MAPA 2022

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février, le Conseil d'Administration s'est réuni à dix-huit heures trente au Centre de Loisirs, sous la présidence de Monsieur Didier GEORGES, Vice-Président.

Présents : Mesdames et Messieurs Didier GEORGES, Vincent BRIEND, Anne Marie FERREIRINHO, Maryline HOAREAU, Josiane BREUILLE, Gérard DUMAND, Nathalie NERON, Annick PHILIZOT et Agnès SZWIEC.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Madame et Monsieur, Nathalie IMBERT et Franck BRETEAU

Absent(s) non représenté(s) : Néant

Ne prennent pas part au vote : 0

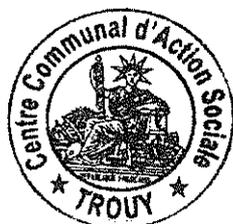
Secrétaire de séance : Maryline HOAREAU

Le Vice-Président, Didier GEORGES, explique à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration que conformément l'article 133 du nouveau Code des Marchés Publics, qui stipule que la personne publique, en l'occurrence le Maire, Président du CCAS, doit publier au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires ;

Didier GEORGES porte à la connaissance du Conseil d'Administration cette liste établie dans les conditions définies par un arrêté du Ministre chargé de l'économie ;

Le Conseil d'Administration **PREND ACTE** du rapport annuel 2022 des marchés publics (MAPA), des consultations (contrats), tel que joint ci-dessous.

TRANCHES	OBJET DU MARCHÉ	DATE	ATTRIBUTAIRE	CODE POSTAL
0 € à 4 000 €	<u>MARCHE PRESTATION</u> Marché 01-2022 Animation du repas des aînés	17.05.2022 DEL 12-2022	Association l'AS DES ASTRES	18570
4 000 € à 20 000 €	<u>MARCHE DE FOURNITURES</u> Marché 02-2022 Fourniture des colis de Noël	17.05.2022 DEL 13-2022	LOU BERRET	24250
	<u>MARCHE DE SERVICE</u> Marché 03-2022 Fourniture et service du repas des aînés	30.06.2022 DEL 19-2022	Maison ROMANGEON	18570



Le Président,

Franck BRETEAU

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville : <https://www.villedetrouy.fr> le 6.03.2023



DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

Centre Communal d'Action Sociale
de la Ville de Trouy

Présent(s) : 9 /11

Absent(s) représenté(s) : 2

Absent(s) non représenté(s) : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Votants : 11

Date de convocation : 15 Février 2023

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Administration

Séance du 23 Février 2023

Délibération N° DEL 04 - 2023

Convention de mise à disposition par la ville

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois Février, le Conseil d'Administration s'est réuni à dix-huit heures trente au Centre de Loisirs, sous la présidence de Monsieur Didier GEORGES, Vice-Président.

Présents : Mesdames et Messieurs Didier GEORGES, Vincent BRIEND, Anne Marie FERREIRINHO, Maryline HOAREAU, Josiane BREUILLE, Gérard DUMAND, Nathalie NERON, Annick PHILIZOT et Agnès SZWIEC.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Madame et Monsieur, Franck BRETEAU et Nathalie IMBERT

Absent(s) non représenté(s) : Néant

Ne prennent pas part au vote : 0

Secrétaire de séance : Madame Maryline HOAREAU

Rapporteur : Le Président

Considérant que le C.C.A.S. a, sous sa direction, pour les besoins du service, un personnel salarié assujéti au statut de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que le C.C.A.S a son siège local dans les bureaux du Centre de Loisirs sis 1 allée des Anémones à TROUY,

Considérant que le C.C.A.S. fait partie du secteur d'activité « enfance-social »,

Considérant que le fonctionnement du C.C.A.S. nécessite des moyens humains, matériels et de locaux,

Considérant que la ville de TROUY subventionne le C.C.A.S. pour permettre son fonctionnement,

Vu la délibération du conseil municipal de la Ville de Trouy en date du 13 décembre 2022 approuvant la convention de mise à disposition,

- au titre des dépenses de fonctionnement liées à l'occupation des locaux,
- au titre de l'utilisation du matériel communal,
- au titre du personnel communal, soit Mme Corinne GATIMEL,

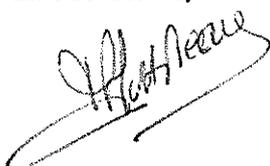
Vu l'accord de l'agent concerné,

Le Vice-Président, Didier GEORGES propose d'accepter la convention de mise à disposition, à titre onéreux, établie par la commune de TROUY et prenant effet au 1er janvier 2023.

L'ensemble des membres du Conseil d'Administration

- **APPROUVE** la signature de ladite convention,
- **APPROUVE** l'inscription de la contribution totale d'un montant de 26 283.52 €, dans la section des dépenses de fonctionnement du budget du C.C.A.S, soit :
 - 1 900,00 € annuel sur l'article 62871
 - 24 383,52 € annuel sur l'article 6215

La secrétaire,



Le Président,

Franck BRETEAU



Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville : <https://www.villedetrouy.fr> le 6/03/2023



**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

**Centre Communal d'Action Sociale
de la Ville de Trouy**

Présent(s) : 9 / 11

Absent(s) représenté(s) : 2

Absent(s) non représenté(s) : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Votants : 11

Date de convocation : 15 Février 2023

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Administration

Séance du 23 Février 2023

Délibération N° DEL 05 - 2023

Convention HABIT BUS avec l'Entraide Berruyère

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois Février, le Conseil d'Administration s'est réuni à dix-huit heures trente au Centre de Loisirs, sous la présidence de Monsieur Didier GEORGES, Vice-Président.

Présents : Mesdames et Messieurs Didier GEORGES, Vincent BRIEND, Anne Marie FERREIRINHO, Maryline HOAREAU, Josiane BREUILLE, Gérard DUMAND, Nathalie NERON, Annick PHILIZOT et Agnès SZWIEC.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Madame et Monsieur, Franck BRETEAU et Nathalie IMBERT

Absent(s) non représenté(s) : Néant

Ne prennent pas part au vote : 0

Secrétaire de séance : Madame Maryline HOAREAU

Rapporteur : Le Président

Considérant la proposition de l'Entraide Berruyère concernant le passage régulier d'un bus « HABIT BUS » proposant des vêtements de seconde main à prix réduit,

Considérant l'intérêt de cette action pour les administrés les plus démunis,

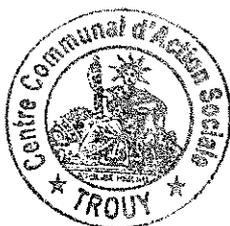
Vu la convention de partenariat transmise par l'Entraide Berruyère,

Didier GEORGES sollicite l'avis du conseil.

L'ensemble des membres du conseil d'administration :

- **Approuve** la mise en place de cette action
- **Autorise** Monsieur Franck BRETEAU, Président du CCAS, à signer ladite convention.

La secrétaire,



Le Président,

Franck BRETEAU



Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville : <https://www.villedetrouy.fr> le 6/03/2023